

Carte « SIG MOVE Lancy »

Offre Ville de Lancy



Ville de Lancy
 Service des travaux et de l'urbanisme
 Route du Grand-Lancy 41
 1212 Grand-Lancy

Coordonnées privées

Nom	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>		
Adresse (rue et n°)	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Tél. privé	<input type="text"/>		
Portable privé	<input type="text"/>		
E-mail privé	<input type="text"/>		

Coordonnées professionnelles

Employeur	<input type="text"/>		
Adresse (rue et n°)	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
Tél. professionnel	<input type="text"/>		
Portable prof.	<input type="text"/>		
E-mail prof.	<input type="text"/>		
N° de la carte SIG MOVE	<input type="text"/>		

Conditions de la Ville de Lancy

Article 1

1. L'offre de la Ville de Lancy concernant l'adhésion au réseau SIG MOVE est réservée aux habitants de la Ville de Lancy et aux personnes travaillant à Lancy dont le siège social de l'employeur est domicilié sur le territoire de la Ville de Lancy.

Article 2

1. Une fois la carte « SIG MOVE Lancy » remise à son bénéficiaire, ce dernier doit activer sa carte via le formulaire en ligne sur le site sig-move.ch/ (<https://www2.sig-ge.ch/particuliers/nos-offres/mobilite/electricite>).
Le client doit compléter le formulaire « Commander une carte MOVE », en inscrivant dans le champ des remarques la mention : « carte SIG MOVE Lancy » et le numéro de la carte physique reçue de Lancy (ex : « CH-MVE-0023423 »).
2. Le détenteur d'une carte « SIG MOVE Lancy » recevra par courrier, de la part de SIG, à l'adresse qu'il aura mentionnée lors de sa demande en ligne, une confirmation de l'activation de sa carte ainsi que les Conditions Générales applicables à cette dernière. Il convient de préciser que cette carte ne sera utilisable qu'après son activation.

Article 3

Abonnement au réseau SIG MOVE:

- a. La Ville de Lancy prend à sa charge la première année d'abonnement d'un montant de 59.- TTC dès l'activation de la carte « SIG MOVE Lancy ».
- b. Le renouvellement de l'abonnement dès la 2ème année sera à la charge du détenteur de la carte et facturé par SIG.
- c. L'abonnement est résiliable en tout temps avec un préavis minimal de 2 mois pour la fin d'une année d'abonnement.

Article 4

Prix des recharges

- a. La Ville de Lancy prend à sa charge le prix des recharges effectuées sur les bornes de recharges du réseau SIG MOVE éligibles à la gratuité.
- b. La Ville de Lancy se réserve le droit de modifier cette offre en tout temps, avec préavis de 2 mois, et mettre fin à la gratuité des recharges effectuées avec les cartes « SIG MOVE Lancy » sur les bornes SIG MOVE de Lancy. Dans ce cas, et à partir de la fin de la gratuité, les recharges seront facturées par SIG aux conditions standard en vigueur sur le site sig-move.ch.

Conditions SIG-MOVE

Toutes les conditions de SIG MOVE s'appliquent à cette offre.



Pièces à joindre à la demande

- Photocopie de la carte grise du véhicule
- Justificatif du lieu de travail pour les non-résidents

Lancy, le

Lu et approuvé

Date

Signature
